

Syndromes et états cliniques ainsi que le niveau de précautions nécessaires

Cette ressource est un extrait du document [Pratiques exemplaires en matière de pratiques de base et de précautions additionnelles \(annexe N\)](#) et elle a été reformatée pour en faciliter l'usage.

Pour en savoir plus, communiquer avec le service de prévention et de contrôle des infections de Santé publique Ontario à ipac@oahpp.ca ou visiter le site <https://www.publichealthontario.ca/fr/>.

Table des matières

- ABCÈS
- AMIBIASE
- ANAPLASMOSE
- ANGINE DE VINCENT
- ANKYLOSTOMIASE
- ASCARIDIOSE (ver rond)
- ASPERGILLOSE
- BABÉSIOSE
- BÊTA-LACTAMASE À SPECTRE ÉTENDU PRODUISANT DES ENTÉROBACTÉRIACÉES (BLSE)
- BLASTOMYCOSE
- BOTULISME
- BRONCHITE/
- BRONCHIOLITE
- BRUCELLOSE
- CAMPYLOBACTÉRIE
- CANDIDA AURIS
- CELLULITE
- CELLULITE
- CHANCRE MOU
- CHARBON
- CHLAMYDIOSE
- CHOLÉRA
- CHORIOMÉNINGITE LYMPHOCYTAIRE
- CINQUIÈME MALADIE DE L'ENFANT
- CLOSTRIDIODES DIFFICILE
- COCCIDIOÏDOMYCOSE
- COLITE PSEUDO-MÉMBRANEUSE
- CONJONCTIVITE
- CONJONCTIVITE GONOCOCCIQUE
- COQUELUCHE
- CRYPTOCOCCOSE
- CRYPTOSPORIDIOSE
- CYCLOSPORIASIS
- CYSTICERCOSE
- CYTOMÉGALOVIRUS (CMV)
- DENGUE
- DERMATITE
- DERMATITE EXFOLIATRICE
- DERMATOMYCOSE
- DIARRHÉE
- DIPHTHÉRIE
- DIPHTÉRIE LARYNGÉE
- ÉCHINOCOCCOSE
- EHRlichiose
- ENCÉPHALITE
- ENTÉROBACTÉRIACÉES PRODUCTRICES DE BÊTA-LACTAMASE A SPECTRE ÉLARGI
- ENTÉROBACTÉRIACÉES PRODUCTRICES DE LA CARBAPÉNÉMASE (EPC)
- ENTÉROBIASE
- ENTÉROCOQUE RÉSISTANT À LA VANCOMYCINE
- ENTÉROCOLITE
- ENTÉROCOLITE NÉCROSANTE
- ÉPIGLOTTITE
- ÉRÉSIPÈLE
- ERV
- ESCARRE DE DÉCUBITUS, infectée
- INFECTION À ESCHERICHIA COLI PRODUCTEUR DE SHIGATOXINE (STEC)
- FASCIITE NÉCROSANTE
- FIÈVRE DE LASSA
- FIÈVRE DES GRIFFES DU CHAT
- FIÈVRE JAUNE
- FIÈVRES HÉMORRAGIQUES
- FIÈVRE PARATYPHOÏDE
- FIÈVRE Q
- FIÈVRE RHUMATISMALE
- FIÈVRE TYPHOÏDE
- FIÈVRES VIRALES HÉMORRAGIQUES (FVH) se transmettant d'une personne à l'autre
- FRANCISELLA TULARENSIS
- FURONCULOSE
- GALE SARCOPTIQUE HUMAINE
- GANGRÈNE
- GASTRO-ENTÉRITE
- GINGIVITE ULCÉRONÉCROTIQUE
- GONORRHÉE
- GRANULOME INGUINAL
- GRIPPE (aviaire)
- GRIPPE
- (saisonnier)
- HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B
- HÉPATITE VIRALE
- Hépatites B et C (y compris l'hépatite delta)
- HERPANGINE
- HERPÈS SIMPLEX
- HERPÈS-VIRUS HUMAIN 6
- (roséole)
- HISTOPLASMOSE
- IMPÉTIGO
- INFECTION À ADÉNOVIRUS
- INFECTION DES VOIES URINAIRES
- INFECTION
- STAPHYLOCOCCIQUE Staphylococcus aureus
- INFECTION STREPTOCOCCIQUE
- INFECTIONS À ARBOVIRUS
- INFECTIONS DES PLAIES
- INFECTIONS ENTÉROVIRALES
- INFECTIONS RESPIRATOIRES, fébriles aiguës
- INTOXICATION ALIMENTAIRE / MALADIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE
- LAMBLIASIS
- LÈPRE
- LEPTOSPIROSE
- LISTÉRIOSE
- LYMPHOGRANULOME VÉNÉRIEN
- MALADIE À ÉCHOVIRUS
- MALADIE DE HANSEN
- MALADIE DE KAWASAKI
- MALADIE DE LYME
- MALADIE DU LÉGIONNAIRE
- MALADIE MAINS-PIEDS-BOUCHE
- MALADIES VIRALES –
- MALARIA
- MÉGALÉRYTHÈME
- ÉPIDÉMIQUE
- MÉNINGITE
- MÉNINGOCOCCIE
- MERS
- MONONUCLÉOSE INFECTIEUSE
- MYCOBACTÉRIES
- MYCOBACTÉRIES TUBERCULEUSES
- NEISSERIA MENINGITIDIS
- NOROVIRUS
- NOUVEAUX VIRUS RESPIRATOIRES
- ORGANISMES
- RÉSISTANTS
- ORGANISMES ANTIBIORÉSISTANTS (ORA)
- OREILLONS
- ORTHOPOXVIROSE SIMIENNE
- OXYURES
- paralysie flasque aiguë
- PARVOVIRUS B19
- PÉDICULOSE
- PESTE
- PETITE VÉROLE
- PHARYNGITE
- PICOTE
- PLEURODYNIE
- PNEUMONIE
- PNEUMONIE À MYCOPLASME
- POLIOMYÉLITE
- POUX
- PSITTACOSE
- RAGE
- RÉSISTANCE - ENTÉROBACTÉRIACÉES
- RHINOVIRUS
- RHUME
- ROSÉOLE INFANTILE
- ROTAVIRUS
- ROUGEOLE
- RUBÉOLE
- RUBÉOLE CONGÉNITALE
- SALMONELLOSE
- SARM
- SARS-CoV-2 (COVID-19)

Pour en savoir plus, communiquer avec le service de prévention et de contrôle des infections de Santé publique Ontario à ipac@oahpp.ca or visit www.publichealthontario.ca

- SARV
- SHIGELLOSE
- SIDA
- STAPHYLOCOCCUS AUREUS RÉSISTANT À LA VANCOMYCINE (SARV)
- STRONGYLOÏDOSE
- SYNDROME D'EPIDERMOLYSE STAPHYLOCOCCIQUE
- SYNDROME DE REYE
- SYNDROME DU CHOC TOXIQUE
- SYNDROME PULMONAIRE DÛ À L'HANTAVIRUS
- SYPHILIS
- TEIGNE
- TÉNIA *Diphyllobothrium latum*
- TÉTANOS
- TOXOPLASMOSE
- TRICHINOSE
- TRICHOMONASE
- TUBERCULOSE
- TULARÉMIE
- TYPHUS
- VARIANTE HUMAINE DE L'ESB
- VARICELLE
- VARIOLE
- VER ROND
- VIBRION
- VIH
- VIRUS COXSACKIE
- VIRUS D'EBOLA
- VIRUS DE MARBURG
- VIRUS DE POWASSAN
- VIRUS DU NIL OCCIDENTAL (VNO)
- VIRUS EPSTEIN-BARR (mononucléose infectieuse)
- VIRUS PARAINFLUENZA
- VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)
- VIRUS VARICELLE-ZONA
- YERSINIA ENTEROCOLITICA
- YERSINIA PESTIS
- ZONA

Ce tableau présente les précautions minimales requises pour chaque type de maladie. Toutefois, en cas d'augmentation du risque de transmission, une évaluation du risque effectuée au point de service avant chaque interaction avec un patient/résident/client devrait orienter les autres mesures de PCI, comme le port d'ÉPI additionnel.

Pour en savoir plus, consulter le tableau 1 : Facteurs qui ont une incidence sur le risque de transmission des micro-organismes dans un milieu de soins.

* = Les précautions pédiatriques s'appliquent aux enfants qui sont incontinents ou qui ne sont pas assez âgés pour se conformer à l'hygiène.

PB = Pratiques de base

‡ = Les preuves présumées d'immunité pour les travailleurs de la santé comprennent au moins deux doses de vaccin (p.ex., contre la rougeole, la varicelle ou contenant le virus varicelle-zona) administrées à l'âge d'un an ou après, ou une preuve d'immunité fournie par un laboratoire, peu importe l'année de naissance.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
ABCÈS	Bénin	PB	Non		
	Grave (l'écoulement n'est pas contenu par le pansement)	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée de l'écoulement non contenu.	
AMIBIASE (dysenterie) <i>Entamoeba histolytica</i>	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui		
ANAPLASMOSE <i>Anaplasma phagocytophilum</i>		PB	Non		Maladie transmise par les tiques. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
ANGINE DE VINCENT (Gingivite ulcéronécrotique)		PB	Non		
ANKYLOSTOMIASE		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
ASCARIDIOSE (ver rond) <i>Ascaris lumbricoïdes</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
ASPERGILLOSE <i>Espèces d'Aspergillus</i>		PB	Non		Si plusieurs cas frappent à proximité, rechercher la source environnementale.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
BABÉRIOSE		PB	Non		Maladie transmise par les tiques. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
BÊTA-LACTAMASE À SPECTRE ÉTENDU PRODUISANT DES ENTÉROBACTÉRIACÉES (BLSE)	Voir Résistance, Entérobactériacées				
BLASTOMYCOSE <i>Blastomyces dermatitidis</i>	Maladie cutanée ou pulmonaire	PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
BOTULISME	Voir Intoxication alimentaire/maladie d'origine alimentaire				
BRONCHITE/ BRONCHIOLITE	Voir Infections respiratoires				
BRUCELLOSE (fièvre ondulante)		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre. Si des lésions sont présentes, voir Abcès.
CAMPYLOBACTÉRIE	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à la présence de selles formées.	
CANDIDA AURIS		Contact	Oui	Commencer et continuer à observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
CELLULITE avec écoulement	Voir Abcès				

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
CELLULITE	Enfant âgé de moins de 5 ans si le germe <i>Haemophilus influenzae</i> de type B est présent ou soupçonné.	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 24 heures après le début du traitement antimicrobien approprié ou jusqu'à ce que la possibilité de l' <i>Haemophilus influenzae</i> de type B soit écartée.	
CHANCRE MOU <i>Haemophilus ducreyi</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
CHARBON <i>Bacillus anthracis</i>	Maladie cutanée ou pulmonaire	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. En présence de lésions, voir Abcès
CHLAMYDIOSE	Infection génitale à <i>Chlamydia trachomatis</i> ou lymphogranulome vénérien	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	<i>Pneumonie à Chlamydia, psittaci</i>	PB	Non		
CHOLÉRA <i>Vibrio cholera</i>	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui		
CHORIOMÉNINGITE LYMPHOCYTAIRE (méningite à liquide clair)		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
CINQUIÈME MALADIE DE L'ENFANT	Voir Mégalérythème épidémique				

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
CLOSTRIDIODES DIFFICILE		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes. Au minimum, continuer jusqu'à la présence de selles formées pendant au moins 48 heures.	Éclosions considérées comme des maladies d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
COCCIDIOÏDOMYCOSE (fièvre de la vallée)	Lésions avec écoulement ou pneumonie	PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
COLITE PSEUDO-MEMBRANEUSE	Voir Clostridioides difficile				
CONJONCTIVITE	Bactérienne	PB			
	Virale	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions ou pendant la durée des symptômes ou jusqu'à ce que la possibilité d'une infection à adénovirus ou de toute autre cause infectieuse soit écartée.	
CONJONCTIVITE GONOCOCCIQUE	Voir Conjonctivite				
COQUELUCHE (toux coquelucheuse) <i>Bordetella pertussis</i>		Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant cinq jours après le début du traitement ou pendant trois semaines après l'apparition de la toux si la maladie n'a pas été traitée.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
CRYPTOCOCCOSE <i>Cryptococcus neoformans</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
CRYPTOSPORIDIOSE	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
CYCLOSPORIASIS	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant* et adulte incontinent ou non conforme	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes.	
CYSTICERCOSE		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
CYTOMÉGALOVIRUS (CMV)		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique si elle est congénitale. Déclarer à la santé publique. Transmise par contact étroit et personnel direct, transfusions sanguines ou greffes.
DENGUE	Voir Infections à arbovirus				
DERMATITE	Si l'étiologie transmissible est confirmée ou soupçonnée.	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes ou jusqu'à ce que la possibilité d'une cause infectieuse soit écartée.	
DERMATITE EXFOLIATRICE	Voir Abscès, grave				
DERMATOMYCOSE	Voir Teigne				
DIARRHÉE	Infectieuse aiguë	Voir Gastro-entérite			
	Diarrhée à <i>C. difficile</i> soupçonnée	Voir <i>Clostridioides difficile</i>			
DIPHTHÉRIE <i>Corynebacterium diphtheriae</i>	Diphthérie pharyngée	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Maladie cutanée	Contact	Oui	jusqu'à ce que deux cultures appropriées prises à un intervalle d'au moins 24 heures après la fin du traitement antibiotique ne confirment l'absence de <i>C. diphtheriae</i> .	Informez le service de contrôle des infections.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
DIPHTHÉRIE LARYNGÉE		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes ou jusqu'à ce que la cause infectieuse soit écartée.	
ÉCHINOCOCCOSE		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
EHRlichIOSE <i>Ehrlichia chaffeensis</i>		PB	Non		Maladie transmise par les tiques. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
ENCÉPHALITE	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant*	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que la possibilité d'un entérovirus soit écartée.	
ENTÉROBACTÉRIACÉES PRODUCTRICES DE BÉTA-LACTAMASE À SPECTRE ÉLARGI	Voir Résistance, Entérobactériacées				
ENTÉROBACTÉRIACÉES PRODUCTRICES DE LA CARBAPÉNÈMASE (EPC)	Voir Résistance, Entérobactériacées				
ENTÉROBIASE (oxyurose) <i>Enterobius vermicularis</i>		PB	Non		La transmission se fait par voie orale et fécale directement ou indirectement par le biais d'articles contaminés, par exemple, la literie.
ENTÉROCOQUE RÉSISTANT À LA VANCOMYCINE	Voir ERV				
ENTÉROCOLITE	Voir Gastro-entérite – entérocologie nécrosante				
ENTÉROCOLITE NÉCROSANTE		PB	Non		
ÉPIGLOTTITE	Voir <i>Haemophilus influenzae</i> de type B				
ÉRÉSIPÈLE	Voir Affection à streptocoques				

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
ERV Entérocoque résistant à la vancomycine		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints.	Informez le service de contrôle des infections.
ESCARRE DE DÉCUBITUS, infectée	Voir Absès				
INFECTION À <i>ESCHERICHIA COLI</i> PRODUCTEUR DE SHIGATOXINE (STEC) p. ex., O157:H7	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à la présence de selles formées.	
FASCIITE NÉCROSANTE	Voir Infection streptococcique - groupe A				
FIÈVRE DE LASSA	Voir Fièvres virales hémorragiques				
FIÈVRE DES GRIFFES DU CHAT <i>Bartonella henselae</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
FIÈVRE JAUNE	Voir Infections à arbovirus				
FIÈVRES HÉMORRAGIQUES	Voir Fièvres virales hémorragiques				
FIÈVRE PARATYPHOÏDE <i>Salmonella paratyphi</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
FIÈVRE Q <i>Coxiella burnetii</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
FIÈVRE RHUMATISMALE		PB	Non		Complication d'une infection streptococcique du groupe A.
FIÈVRE TYPHOÏDE <i>Salmonella typhi</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
FIÈVRES VIRALES HÉMORRAGIQUES (FVH) se transmettant d'une personne à l'autre (p. ex., Lassa, Ebola, Marburg)	FVH confirmée ou patient instable sur le plan clinique chez qui on soupçonne une FVH	Gouttelettes + Contact + N95 Respirateur N95 ajusté et étanche Écran facial complet Blouse résistante aux liquides ou imperméable qui descend au moins jusqu'à mi-mollet, ou combinaison imperméable Cagoule chirurgicale descendant jusqu'aux épaules Protection des jambes et des pieds Tablier imperméable Au moins deux paires de gants, les gants extérieurs devraient avoir de longues manches. Tout l'ÉPI doit être à usage unique et jetable.	Oui, si une intervention médicale générant des aérosols est effectuée, avec une circulation d'air négative et la porte fermée.	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer pendant la durée des symptômes ou jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints en consultation avec les professionnels de la PCI ou la santé publique.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique immédiatement. Informez le service de contrôle des infections immédiatement.
	Patient stable chez qui on soupçonne une FVH	Gouttelettes + Contact Masque médical résistant aux liquides Écran facial complet Blouse résistante aux liquides ou imperméable Gants à longues manches Tout l'ÉPI doit être à usage unique et jetable.	Oui, si une intervention invasive ou générant des aérosols est effectuée, utiliser un ÉPI pour les patients atteints d'une FVH confirmée ou les patients instables sur le plan clinique chez qui on soupçonne une FVH.		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
FRANCISELLA TULARENSIS	Voir Tularémie				
FURONCULOSE <i>Staphylococcus aureus</i>	Voir Absès				
GALE SARCOPTIQUE HUMAINE <i>Sarcoptes scabiei</i>	Limitée, « typique »	Contact	Non	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 24 heures après l'application de scabicide.	
	Croûteuse, « norvégienne »	Contact	Oui		
GANGRÈNE	Gangrène gazeuse attribuable à toutes les bactéries	PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre. En cas de streptocoque du groupe A soupçonné, voir Infection streptococcique
GASTRO-ENTÉRITE	Infectieuse aiguë	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que la possibilité de <i>C. difficile</i> et de norovirus ou d'autres agents viraux soit écartée ou jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.	Éclosions considérées comme des maladies d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. Voir l'organisme particulier, s'il est identifié.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui		
GINGIVITE ULCÉRONÉCROTIQUE	Voir Angine de Vincent				
GONORRÉE <i>Gonocoque Neisseria gonorrhoeae</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
GRANULOME INGUINAL		PB	Non		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
GRIPPE (aviaire) (p. ex., souches H5N1, H7, H9)	Grippe aviaire confirmée ou soupçonnée	Voie aérienne, Gouttelettes + Contact Respirateur N95 ajusté et étanche, gants, blouse et protection oculaire	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer pendant la durée des symptômes et en consultation avec les professionnels de la PCI ou la santé publique.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique <u>immédiatement</u>. Informez le service de contrôle des infections <u>immédiatement</u>.
GRIPPE (saisonnière)		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer pendant 5 jours après l'apparition des symptômes.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
HAEMOPHILUS INFLUENZAE DE TYPE B	Pneumonie –	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 24 heures après un traitement efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique si elle est invasive. Déclarer à la santé publique.
	Méningite	Voir Méningite			
HÉPATITE VIRALE Hépatites A et E	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant une semaine après l'apparition des symptômes. Envisager de continuer les précautions pour la durée de l'hospitalisation si le patient est un nouveau-né.	

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
Hépatites B et C (y compris l'hépatite delta)		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Aviser les services de santé au travail si le fournisseur de soins de santé a été exposé par voie percutanée ou par les muqueuses.
HERPANGINE	Voir Entérovirus				
HERPÈS SIMPLEX	Encéphalite	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Cutanéo-muqueux – récurrent	PB, porter des gants avant tout contact avec les lésions.	Non		
	Disséminé/grave	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les lésions aient formé une croûte et qu'elles soient sèches.	
	Infection néonatale et nourrissons dont la mère souffrait d'herpès génital actif jusqu'à ce que la possibilité d'infection néonatale soit écartée.	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les lésions aient formé une croûte et qu'elles soient sèches.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
HERPÈS-VIRUS HUMAIN 6 (roséole)	Voir Roséole				
HISTOPLASMOSE <i>Histoplasma capsulatum</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
IMPÉTIGO	Voir Abcès				
INFECTION À ADÉNOVIRUS	Conjonctivite	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à 14 jours après l'apparition des symptômes.	
	Infection des voies respiratoires ou pneumonie	Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à la fin de la période de transmissibilité.	
INFECTION DES VOIES URINAIRES		PB	Non		
INFECTION STAPHYLOCOCCIQUE <i>Staphylococcus aureus</i>	Intoxication alimentaire	Voir Intoxication alimentaire/maladie d'origine alimentaire			
	Infection de la peau, des plaies ou des brûlures	Voir Abcès			
	Pneumonie – adulte	PB	Non		
	Pneumonie – enfant*	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 24 heures de traitement efficace.	
	Syndrome du choc toxique (SCT)	PB	Non		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
INFECTION STREPTOCOCCIQUE Streptocoque du groupe A	Infection de la peau, des plaies ou des brûlures, notamment la fasciite nécrosante	Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 24 heures de traitement efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique si elle est invasive. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Syndrome semblable au choc toxique (SSCT)	Gouttelettes + Contact	Oui		
	Pneumonie	Gouttelettes	Oui		
	Pharyngite/scarlatine – enfant*	Gouttelettes	Oui		
	Endométrite (sepsie puerpérale)	PB	Non		
	Pharyngite/scarlatine – adulte	PB	Non		
Streptocoque du groupe B	Néonatale	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
<i>Streptococcus pneumoniae</i> (« pneumocoque »)		PB	Non		
INFECTIONS À ARBOVIRUS encéphalomyélite équine orientale, occidentale et du Vénézuéla ; encéphalite de Saint-Louis et de Californie ; virus du Nil occidental		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
INFECTIONS DES PLAIES	Voir Abcès				
INFECTIONS ENTÉROVIRALES (virus Coxsackie, échovirus)	Adulte	PB	Non		
	Enfant*	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes.	

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
INFECTIONS RESPIRATOIRES, fébriles aiguës		Gouttelettes + Contact	Oui	Si l'étiologie n'est pas déterminée, continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à l'atténuation des symptômes respiratoires (p. ex., toux, essoufflement, besoins en fraction inspirée d'oxygène (FiO2), respiration sifflante, expectorations) et jusqu'à ce que la fièvre ait disparu depuis au moins 24 heures ou qu'un autre diagnostic ait été posé.	Voir l'organisme particulier, s'il est identifié.
INTOXICATION ALIMENTAIRE / MALADIE D'ORIGINE ALIMENTAIRE	<i>Clostridium botulinum</i> (botulisme)	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
	<i>Clostridium perfringens</i>	PB	Non		
	Salmonelle ou <i>Escherichia coli</i> O157:H7 chez l'enfant ou l'adulte incontinent ou non adhérent.	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que la possibilité de salmonellose ou d' <i>E. coli</i> O157:H7 soit écartée ou jusqu'à la présence de selles formées.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Autres causes	PB	Non		
LAMBLIASE <i>Giardia lamblia</i>	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à la présence de selles formées.	

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
LÈPRE (maladie de Hansen) <i>Mycobacterium leprae</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
LEPTOSPIROSE <i>Leptospira sp.</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
LISTÉRIOSE <i>Listeria monocytogenes</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
LYMPHOGRANULOME VÉNÉRIEN	Voir <i>Chlamydia trachomatis</i>				
MALADIE À ÉCHOVIRUS	Voir Infections entérovirales				
MALADIE DE HANSEN	Voir Lèpre				
MALADIE DE KAWASAKI		PB	Non		
MALADIE DE LYME <i>Borrelia burgdorferi</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
MALADIE DU LÉGIONNAIRE <i>Legionella pneumophila</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
MALADIE MAINS-PIEDS-BOUCHE	Voir Infection entérovirale				
MALADIES VIRALES – Respiratoires (si elles n'ont pas été couvertes ailleurs)		Gouttelettes + Contact	Oui		Voir également maladie ou organisme particulier.
MALARIA <i>Espèces de Plasmodium</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre, sauf par transfusion.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
MÉGALÉRYTHÈME ÉPIDÉMIQUE (parvovirus B19)	Myélose aplastique, immunosuppression avec infection et anémie chroniques	Gouttelettes	Oui	Observer les précautions pendant la durée des symptômes chez les patients atteints d'affections immuno-dépressives ou pendant 7 jours pour les autres.	
	Cinquième maladie de l'enfant	PB	Non		La maladie n'est plus infectieuse dès l'apparition de l'éruption.
MÉNINGITE	Étiologie inconnue – adulte	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que la possibilité d'une <u>méningite bactérienne</u> soit écartée, ou <u>pendant</u> 24 heures après le début d'un <u>traitement</u> efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Étiologie inconnue – enfant*	Gouttelettes	Oui		
	<i>Haemophilus influenzae</i> de type B	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant 24 heures après le début d'un <u>traitement</u> efficace.	
	Méningococcie (<i>Neisseria meningitidis</i>)	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant 24 heures après le début d'un <u>traitement</u> efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Autres méningites bactériennes	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Voir les listes par type de bactérie.
	Virale – adulte (« à liquide clair »)	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
	Virale – enfant*	Contact	Oui		Voir également Infections entérovirales

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
MÉNINGOCOCCIE <i>Neisseria meningitidis</i>		Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant 24 heures après le début d'un traitement efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections
MERS Syndrome respiratoire du Moyen-Orient		Voie aérienne, Gouttelettes + Contact Respirateur N95 ajusté et étanche, gants, blouse et protection oculaire	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer pendant la durée des symptômes et en consultation avec les professionnels de la PCI ou la santé publique.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
MONONUCLÉOSE INFECTIEUSE	Voir Virus Epstein-Barr				
MYCOBACTÉRIES Non tuberculeuses, atypiques p. ex., <i>Mycobacterium avium</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
MYCOBACTÉRIES TUBERCULEUSES	Voir Tuberculose				
NEISSERIA MENINGITIDIS	Voir Méningococcie				
NOROVIRUS		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes.	Éclotions dans les établissements et les hôpitaux publics considérées comme des maladies d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
NOUVEAUX VIRUS RESPIRATOIRES		Voie aérienne, Gouttelettes + Contact Respirateur N95 ajusté et étanche, gants, blouse et protection oculaire	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer pendant la durée des symptômes et en consultation avec les professionnels de la PCI ou la santé publique.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique <u>immédiatement</u>. Informer le service de contrôle des infections <u>immédiatement</u>.
ORGANISMES RÉSISTANTS	Voir Organismes antibiorésistants				
ORGANISMES ANTIBIORÉSISTANTS (ORA)		Des précautions contre les contacts peuvent être indiquées.	Peut être indiquée.	Des précautions peuvent être mises en place au besoin. Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints.	Voir également les listes sous SARM, ERV, EPC, BLSE et <i>Candida auris</i> .
OREILLONS (parotidite infectieuse)		Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant cinq jours après l'apparition de la tuméfaction.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
ORTHOPOXVIROSE SIMIENNE		Gouttelettes + Contact Respirateur N95 ajusté et étanche, gants, blouse et protection oculaire. Si les patients ont des lésions cutanées localisées, le port du respirateur N95 peut ne pas être requis, car la transmission se fait principalement par contact étroit.	Oui Une circulation d'air négative peut être utilisée au moment d'écarter les autres maladies infectieuses.	Dès l'apparition des symptômes, y compris les symptômes avant-coureurs, et jusqu'à ce que l'éruption ou les lésions aient produit des croûtes, que celles-ci soient tombées et que de la nouvelle peau ait fait son apparition.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
OXYURES	Voir Entérobiase				
paralysie flasque aiguë		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Voir l'organisme particulier, s'il est identifié
PARVOVIRUS B19	Voir Mégalérythème épidémique				
PÉDICULOSE (poux)		Contact	Non	Continuer d'observer les précautions pendant 24 heures après l'application d'un traitement efficace.	
PESTE <i>Yersinia pestis</i>	Pneumonique	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant 48 heures de traitement efficace.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Bubonique	PB	Non		
PETITE VÉROLE	Voir Variole				
PHARYNGITE	Voir Infection streptococcique				
PICOTE	Voir Varicelle				

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
PLEURODYNIE	Voir Infection entérovirale				
PNEUMONIE Étiologie inconnue		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que l'étiologie soit établie ou qu'il y ait une amélioration clinique à la suite d'un traitement empirique.	
PNEUMONIE À MYCOPLASME		Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant la durée des symptômes.	
POLIOMYÉLITE		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant 6 semaines après l'apparition des symptômes.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
POUX	Voir Pédiculose				
PSITTACOSE (ornithose) <i>Chlamydia psittaci</i>	Voir Chlamydiose				
RAGE Rhabdovirus		PB À la suite d'une évaluation des risques au point de service, les PB peuvent comprendre le port de gants, d'une blouse, d'un masque médical et d'une protection oculaire pour protéger la peau non intacte et les muqueuses de l'exposition à la salive et à d'autres liquides corporels infectieux.	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections. La transmission d'une personne à l'autre n'est pas consignée, sauf par kératoplastie. L'exposition des plaies ouvertes ou des muqueuses à la salive d'un patient infecté devrait être prise en compte relativement à la prophylaxie.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
RÉSISTANCE - ENTÉROBACTÉRIACÉES Entérobactériacées productrices de la carbapénémase (EPC)		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient respectés.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections
Bêta-lactamase à spectre étendu produisant des entérobactériacées (BLSE)		Des précautions contre les contacts peuvent être indiquées	Peut être indiquée.	Des précautions peuvent être mises en place au besoin et maintenues jusqu'à ce que les critères de levée soient respectés.	Informer le service de contrôle des infections.
RHINOVIRUS	Voir Rhume				
RHUME Rhinovirus et autres étiologies virales		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à la fin de la période de transmissibilité.	
ROSÉOLE INFANTILE (exanthème subit, sixième maladie, HHV-6)		PB	Non		La transmission se fait par contact étroit direct personnel.
ROTAVIRUS		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à la présence de selles formées.	
ROUGEOLE		Voie aérienne, Gouttelettes + Contact Respirateur N95 ajusté et étanche, gants, blouse et protection oculaire	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée.	Continuer d'observer les précautions pendant quatre jours après le début de l'éruption et pendant la durée des symptômes chez les patients atteints d'affections immunodépressives.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections. Seul le personnel de la santé ayant une immunité présumée [†] contre la rougeole devrait prodiguer des soins.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
RUBÉOLE	Acquise	Gouttelettes	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant sept jours après l'apparition de l'éruption.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections. Seul le personnel de la santé ayant une immunité présumée [†] contre la rubéole devrait prodiguer des soins.
	Congénitale	Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions pendant un an après la naissance, sauf si les échantillons urinaires et nasopharyngiens recueillis après l'âge de trois mois sont négatifs.	
RUBÉOLE CONGÉNITALE	Voir Rubéole				
SALMONELLOSE <i>Espèces de Salmonella</i>	Adulte	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
	Enfant* et adulte incontinent ou non adhérent	Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à la présence de 0.selles formées.	
SARM <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline		Contact (+ Gouttelettes en présence d'expectorations et de toux)	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints.	
SARS-CoV-2 (COVID-19)		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à la fin de la période de transmissibilité.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informer le service de contrôle des infections.
SARV <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la vancomycine		Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que les critères de levée soient atteints.	Informer le service de contrôle des infections.
SHIGELLOSE <i>Espèces de Shigella</i>	Voir Gastro-entérite				
SIDA	Voir VIH				
STAPHYLOCOCCUS AUREUS RÉSISTANT À LA	Voir SARV				

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
VANCOMYCINE (SARV)					
STRONGYLOÏDOSE <i>Strongyloides stercoralis</i>		PB	Non		Peut causer une maladie disséminée chez les patients atteints d'affections immunodépressives.
SYNDROME D'EPIDERMOLYSE STAPHYLOCOCCIQUE	Voir Abscesses, grave				
SYNDROME DE REYE		PB	Non		Peut être associé à une infection virale.
SYNDROME DU CHOC TOXIQUE	Voir Infection staphylococcique et streptococcique				
SYNDROME PULMONAIRE DÛ À L'HANTAVIRUS		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
SYPHILIS <i>Treponema pallidum</i>		PB, porter des gants en cas de contact avec des lésions cutanées.	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique.
TEIGNE (dermatophytose [infection fongique], mycose cutanée, dermatomycose)		PB	Non		
TÉNIA <i>Diphyllobothrium latum</i> (poisson) <i>Hymenolepis nana, Taenia saginata</i> (boeuf) <i>Taenia solium</i> (porc)		PB	Non		Possibilité d'auto-infection
TÉTANOS <i>Clostridium tetani</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
TOXOPLASMOSE <i>Toxoplasma gondii</i>		PB	Non		Ne se transmet pas d'une personne à l'autre, sauf par transmission verticale.
TRICHINOSE <i>Trichinella spiralis</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
TRICHOMONASE <i>Trichomonas vaginalis</i>		PB	Non		

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
TUBERCULOSE <i>Mycobacterium tuberculosis</i>	Extrapulmonaire, absence de lésions avec écoulement	PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. Évaluer pour déceler la tuberculose pulmonaire concomitante.
	Extrapulmonaire, lésions avec écoulement	Voie aérienne + Contact	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce qu'il y ait une amélioration clinique et que l'écoulement ait cessé, ou jusqu'à l'obtention de trois frottis BAAR négatifs consécutifs.	
	Maladie pulmonaire ou laryngée, confirmée ou soupçonnée.	Voie aérienne	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que la possibilité de tuberculose soit écartée. Si la tuberculose a été confirmée, continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le patient ait suivi deux semaines de traitement efficace, que son état clinique s'améliore et qu'un frottis positif au départ soit suivi de trois frottis d'expectorations BAAR négatifs consécutifs, ou pendant un minimum de quatre semaines de traitement efficace sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un frottis BAAR négatif (sauf si la tuberculose est multirésistante).	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections.
	Test cutané positif sans aucune preuve de maladie actuelle ou test de libération d'interférons gamma	PB	Non		Infection tuberculeuse latente

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
TULARÉMIE <i>Francisella tularensis</i>		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre. Aviser le laboratoire de microbiologie si la maladie est soupçonnée, puisque les aérosols provenant des cultures sont infectieux.
TYPHUS Espèces de <i>Rickettsia</i>		PB	Non		Se transmet par contact étroit personnel, mais non en l'absence de poux.
VARIANTE HUMAINE DE L'ESB (ESB humaine)		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. Le matériel en contact avec des matières infectieuses requiert une manipulation et des mesures de désinfection spéciales.
VARICELLE		Voie aérienne + Contact	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que toutes les vésicules aient formé une croûte et soient sèches.	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique. Informez le service de contrôle des infections. Les nouveau-nés dont la mère est atteinte de varicelle active devraient être isolés à la naissance. Seul le personnel de la santé ayant une immunité présumée[†] contre le VZV devrait prodiguer des soins.
VARIOLE (petite vérole)		Voie aérienne + Contact	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que toutes les lésions aient formé une croûte et se soient séparées (3 à 4 semaines).	Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique immédiatement. Informez le service de contrôle des infections immédiatement.

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
VER ROND	Voir Ascarirose				
VIBRION	Voir Gastro-entérite ou Choléra				
VIH		PB	Non		Maladie d'intérêt pour la santé publique. Déclarer à la santé publique Aviser les services de santé au travail si le fournisseur de soins de santé a été exposé par voie percutanée ou par les muqueuses.
VIRUS COXSACKIE	Voir Infections entérovirales				
VIRUS D'EBOLA	Voir Fièvres virales hémorragiques				
VIRUS DE MARBURG	Voir Fièvres virales hémorragiques				
VIRUS DE POWASSAN		PB	Non		Maladie transmise par les tiques. Ne se transmet pas d'une personne à l'autre.
VIRUS DU NIL OCCIDENTAL (VNO)	Voir Infections à l'arbovirus				
VIRUS EPSTEIN-BARR (mononucléose infectieuse)		PB	Non		Transmis par contact intime avec des sécrétions orales ou des articles contaminés par celles-ci
VIRUS PARAINFLUENZA		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à la fin de la période de transmissibilité.	
VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL (VRS)		Gouttelettes + Contact	Oui	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que le risque de transmission soit éliminé. Au minimum, continuer jusqu'à la fin de la période de transmissibilité.	

ORGANISME/MALADIE	CATÉGORIE *	TYPE DE PRÉCAUTION	CHAMBRE INDIVIDUELLE?	DURÉE DES PRÉCAUTIONS	OBSERVATIONS
VIRUS VARICELLE-ZONA (zona) <i>Herpès zoster</i>	Patients atteints d'affections immunodépressives, ou maladie disséminée	Voie aérienne + Contact	Oui, avec une circulation d'air négative et la porte fermée	Continuer d'observer les précautions jusqu'à ce que toutes les lésions aient formé une croûte et soient sèches.	Informer le service de contrôle des infections. Seul le personnel de la santé ayant une immunité présumée[†] contre le VZV devrait prodiguer des soins.
	Zona localisé (non disséminé) chez tous les autres patients.	PB	Non		Seul le personnel de la santé ayant une immunité présumée[†] contre le VZV devrait prodiguer des soins. Les compagnons de chambre doivent être vaccinés contre la varicelle.
YERSINIA ENTEROCOLITICA	Voir Gastro-entérite				
YERSINIA PESTIS	Voir Peste				
ZONA	Voir Virus varicelle-zona				